

Commission permanente du 31 mars 2017

La Région facilite la mobilité internationale des jeunes en formation sanitaire et sociale

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 31 mars 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la mobilité des jeunes en formation sanitaire et sociale. L'extension du projet ERASMUS+ ISSUE, coordonné par la Région, à l'ensemble des instituts de formation sanitaire et sociale a également été décidée.

La situation géographique du Grand Est, région transfrontalière et située au cœur de l'Europe, constitue un véritable atout pour élargir les horizons des jeunes, favoriser leur épanouissement et leur mobilité.

La Région Grand Est mène une politique volontariste pour encourager la mobilité transfrontalière, européenne ou internationale des jeunes du Grand Est. En effet, la mobilité constitue une expérience unique dans le parcours d'un jeune par sa dimension interculturelle et ses bénéfices sur l'intégration sociale et professionnelle. Elle est un levier majeur qui facilite l'accès à l'autonomie et qui accélère l'entrée dans la vie active des jeunes.

La Région a décidé lors de la Séance plénière des 15 et 16 décembre derniers, de mettre en place un dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants de l'enseignement supérieur du Grand Est en formation BTS, DUT, L3, M1 et M2. A l'instar de ce qui existe pour ces formations supérieures, la Région a décidé de mettre en place une aide spécifique afin de faciliter la mobilité internationale pour les formations sanitaires et sociales qui relèvent de sa compétence légale.

➤ **Aide à la mobilité des formations sanitaires et sociales**

Ce nouveau dispositif vise à soutenir et favoriser la mobilité internationale des élèves et des étudiants en formation dans les instituts de formations sanitaires et sociales de la Région Grand Est. Il peut s'appliquer en complément d'une aide à la mobilité ERASMUS+.

S'adressant à tous les étudiants et élèves, sans conditions de ressources, les aides attribuées au titre de ce dispositif sont d'un montant forfaitaire de 400 €. Elles seront bonifiées sous conditions, à hauteur de 200 € pour les boursiers et 100 € pour les jeunes effectuant leur mobilité dans un pays frontalier de la Région Grand Est. La période d'études ou de stage doit s'étaler sur une durée minimum de cinq semaines dans un même organisme à l'étranger. Toutes les destinations sont éligibles, à l'exception de la France (DOM TOM inclus) et des principautés d'Andorre et de Monaco.

➤ **Aide à l'organisation de la mobilité dans le cadre d'ERASMUS+ ISSUE**

Depuis 2009, sur le territoire lorrain, la Région coordonne un dispositif de mobilité Européenne ISSUE à destination des étudiants infirmiers lorrains. Ce dispositif a pour objet de permettre aux étudiants d'effectuer un stage de deux à trois mois dans des établissements publics ou privés de santé d'un pays européen et de bénéficier d'une bourse ERASMUS.

Ce dispositif a été étendu à l'ensemble des instituts de formations sanitaires et sociales du Grand Est. Ceux qui souhaitent y adhérer pourront notamment bénéficier d'une aide régionale de 1 000 € pour contribuer aux charges d'organisation de la mobilité.



© Région Grand Est

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-TeXier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr